

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 1 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue à huis clos le 1er juin à 18 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix en visioconférence.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, M^{me} Marie-Hélène Boily
Le greffier, M. Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 127.06.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2020**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Présentation et dépôt des états financiers 2019
 - 4.1.2 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du vérificateur externe et modalités de diffusion
 - 4.1.3 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 5 mai au 1er juin 2020
 - 4.1.4 Adoption du plan de rétablissement et des mesures d'hygiène
 - 4.1.5 Allègements fiscaux dus à la situation de la COVID-19
 - 4.1.6 Renouvellement du contrat d'assurance de la Ville auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec
 - 4.1.7 Adoption du Programme d'aide financière en faveur des secteurs ruraux et de villégiature
 - 4.1.8 Entente de regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, de l'Office municipal d'Habitation d'Hébertville, de l'Office municipal d'Habitation d'Hébertville-Station, de l'Office municipal de Desbiens et de l'Office municipal de Saint-Gédéon
 - 4.1.9 Nomination des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal

- 4.1.10 Proclamation semaine québécoise des personnes handicapées
- 4.1.11 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 261-2020 relatif à l'adoption d'un Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec pour des crédits de taxes
- 4.1.12 Avis de motion et présentation du projet de Règlement no 263-2020 modifiant le Règlement no 142-2013 et ses amendements en vigueur concernant la tarification aux bénéficiaires des stationnements publics du centre-ville du secteur Métabetchouan
- 4.1.13 Autorisation versement des compensations aux associations de chalets en lien avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés

4.2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Annonce de l'arrêt des opérations d'arrosage aérien par la SOPFIM
- 4.2.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Résolution attestant de la véracité des frais encourus
- 4.2.3 Octroi d'un contrat à Innovex inc. - Acquisition d'une membrane géotextile Mirafi - Réfection rue des Prés
- 4.2.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation Boulanger inc. Pose d'une membrane géotextile Mirafi - Réfection de la rue des Prés
- 4.2.5 Octroi d'un contrat à l'entreprise GHD - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue des Prés
- 4.2.6 Octroi d'un contrat à Mageco consultants inc. – Services professionnels pour la réfection de ponceaux au 2e rang - Appropriation au Règlement d'emprunt no 262-2020 dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Mageco consultants inc. - Services professionnels pour l'aménagement de la rue Saint-Antoine - Appropriation au Règlement d'emprunt no 145-2013 dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
- 4.2.8 Octroi d'un contrat à Mageco consultants inc. – Services professionnels pour l'aménagement de la rue St-Antoine - Appropriation au Règlement d'emprunt no 262-2020 test
- 4.2.9 Programme d'aide à la voirie locale - Mesures particulières - Volets accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Octroi d'un contrat à Solotech inc. – Acquisition et installation de la sonorisation au terrain de balle – Appropriation au Règlement d'emprunt no 231-2018
- 4.3.2 Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives pour des travaux de réaménagement au Centre récréotouristique le Rigolet

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **128.06.2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2020 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire.

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **129.06.2020 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

M^{me} Marie-Pier Lapointe, directrice des finances présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2019 de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

	États financiers avant consolidation	États financiers après consolidation
Total des revenus de fonctionnement	7 273 918 \$	7 262 245 \$
Total des charges	(7 482 909) \$	(7 454 113) \$
Conciliation à des fins fiscales	705 387 \$	699 439 \$
Surplus de l'exercice	496 396 \$	507 571 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 130.06.2020 **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 ET DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE ET MODALITÉS DE DIFFU-
SION**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De confirmer le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe;

Que ce rapport soit diffusé sur le territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, lequel sera publié dans le journal l'Informel, le site internet et le site facebook de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 131.06.2020 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES
COUVRANT LA PÉRIODE DU 5 MAI AU 1ER JUIN
2020**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix couvrant la période du 5 mai au 1er juin 2020 laquelle totalise la somme de 269 910,64 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 132.06.2020 **ADOPTION DU PLAN DE RÉTABLISSEMENT ET
DES MESURES D'HYGIÈNE**

Considérant la réouverture progressive des édifices municipaux, des parcs et des terrains de jeux suite à la situation exceptionnelle créée par la crise de la COVID-19.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'adopter en vue de la réouverture le 1^{er} juin 2020 :

- le plan de rétablissement et des mesures d'hygiène pour les édifices municipaux, les parcs et terrains de jeux
- le plan de rétablissement des blocs sanitaires
- les mesures sanitaires spéciales pour la piscine

D'adopter les dépenses relatives à la mise en place des différentes mesures, telles qu'énumérées au tableau joint en annexe. Ce tableau fait partie intégrante du procès-verbal.

Les documents portant sur les plans de rétablissement et des mesures spéciales font également partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 133.06.2020 **ALLÈGEMENTS FISCAUX DUS À LA SITUA-**

TION DE LA COVID-19

Considérant que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut, par résolution, baisser les taux d'intérêt pour créances impayées;

Considérant qu'afin d'offrir un répit aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux commerçantes et commerçants, la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix désire suspendre l'application du taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales dont l'échéance est en 2020;

Considérant qu'afin d'offrir également un répit aux commerçantes et commerçants sur la tarification de l'utilisation des stationnements publics en vertu du Règlement n° 142-2013.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De suspendre l'application du taux d'intérêt sur les montants en souffrance sur les comptes de taxes municipales dont l'échéance est en 2020, et ce, jusqu'au 10 septembre 2020;

De suspendre pour l'année 2020, la tarification imposée aux commerçantes et commerçants en vertu du Règlement n° 142-2013. Un projet de Règlement sera soumis à cette même séance.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6	134.06.2020	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA VILLE AUPRÈS DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
-------	-------------	--

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

De renouveler auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec le contrat d'assurance de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix pour la somme de 120 143 \$ incluant les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 11 mai 2020. La durée du contrat est du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7	135.06.2020	ADOPTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES SECTEURS RURAUX ET DE VILLÉGIATURE
-------	-------------	---

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a adopté en 2015 un Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés;

Considérant que ce programme a répondu aux demandes des différentes associations ou regroupements de personnes et qu'après cinq ans d'application, certaines demandes proviennent quant à l'utilisation du fonds;

Considérant que ce programme, élaboré en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* ne permet de rendre admissible que les dépenses relatives à l'entretien du chemin.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter un Programme d'aide financière en faveur des secteurs ruraux de villégiature afin de rendre admissible certaines dépenses, notamment en matière de loisirs et d'environnement, lequel a comme objectif de :

- Soutenir et favoriser la présence d'infrastructures et d'équipements récréatifs et communautaires en bon état dans les secteurs ruraux et de villégiature de la Ville et accroître l'accès à ces infrastructures et équipements pour la population dans les secteurs ruraux et de villégiature.
- Soutenir et favoriser la mise en place de mesures, d'infrastructures et d'équipements de conservation, de protection et de gestion de l'environnement et de bien-être de la

population dans les secteurs ruraux et de villégiature.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **136.06.2020 ENTENTE DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'HÉBERTVILLE-STATION, DE L'OFFICE MUNICIPAL DE DESBIENS ET DE L'OFFICE MUNICIPAL DE SAINT-GÉDÉON**

Considérant que l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville-Station, l'Office municipal d'habitation de Desbiens et l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* de se regrouper;

Considérant que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, d'Hébertville, d'Hébertville-Station, de Desbiens et de Saint-Gédéon, un projet d'entente de regroupement des cinq (5) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Considérant que l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville-Station, l'Office municipal d'habitation de Desbiens et l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Considérant qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que le conseil municipal recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville, l'Office municipal d'habitation d'Hébertville-Station, l'Office municipal d'habitation de Desbiens et l'Office municipal d'habitation de Saint-Gédéon suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **137.06.2020 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter la nomination des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal.

Maire suppléant	
Juillet, août, septembre et octobre 2020	M. Richard Lapointe
Novembre et décembre 2020 Janvier et février 2021	M. Martin Voyer
Mars, avril, mai et juin 2021	M. Lévis Duchesne
Juillet, août, septembre, octobre 2021	M. Sylvain Lavoie

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **138.06.2020 PROCLAMATION SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Considérant qu'au Québec, 16 % de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours;

Considérant que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches;

Considérant que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie;

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De proclamer la semaine du 1^{er} juin au 7 juin 2020 la Semaine québécoise des personnes handicapées sous le thème de la solidarité.

Adoptée à l'unanimité

4.1.11 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 261-2020 RELATIF À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR DES CRÉDITS DE TAXES**

M. Richard Lapointe donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 261-2020 relatif à l'adoption d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme accèslogis de la société d'habitation du Québec pour des crédits de taxes.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.12 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 263-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 142-2013 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR CONCERNANT LA TARIFICATION AUX BÉNÉFICIAIRES DES STATIONNEMENTS PUBLICS DU CENTRE-VILLE DU SECTEUR MÉTABETCHOUAN**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 263-2020 modifiant le règlement no 142-2013 concernant la tarification aux bénéficiaires des stationnements publics du centre-ville du secteur Métabetchouan.

Un projet de ce Règlement est présenté séance tenante.

4.1.13 **139.06.2020 AUTORISATION VERSEMENT DES COMPENSATIONS AUX ASSOCIATIONS DE CHALETS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser à verser pour l'année 2020 la somme de 179 038 \$ dont la compensation est établie à 17,65 % à être répartie à l'ensemble des associations de chalets, le tout en conformité avec le Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés.

Adoptée à l'unanimité

**4.2.1 140.06.2020 ANNONCE DE L'ARRÊT DES OPÉRATIONS
D'ARROSAGE AÉRIEN PAR LA SOPFIM**

Considérant que les élus de la région ont été sidérés d'apprendre, par l'entremise d'un article paru dans le journal <Le Quotidien> du 4 mai dernier, que la *Société de protection contre les insectes et les maladies* (SOPFIM) avait décidé de mettre fin à son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour l'année 2020;

Considérant que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé le 19 décembre dernier la mise en place d'une approche régionale à l'égard de la gestion de l'épidémie de la TBE au Saguenay-Lac-St-Jean, laquelle approche résulte d'une évaluation des peuplements les plus vulnérables pour les années 2018 à 2023;

Considérant que cette approche régionale vise non seulement la récupération des volumes de bois touchés, mais également la mise en place de mesures de lutte contre cet insecte destructeur, tel que les arrosages aériens;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité s'expliquent mal la décision de la SOPFIM de mettre fin à son programme, d'autant plus que les travaux planifiés en matière de pulvérisation de la saison estivale 2020 seraient un record;

Considérant que la protection des forêts est la pierre angulaire de l'industrie forestière régionale et que les actions en cette matière doivent être une priorité pour le gouvernement du Québec;

Considérant que les travaux planifiés de pulvérisation contre la TBE contribuent à la relance économique du Québec au terme de la pandémie de la COVID-19;

Considérant qu'une partie importante de l'économie de la région est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Que le conseil de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix demande formellement au ministre M. Pierre Dufour et à la direction de la SOPFIM de réviser cette décision en maintenant la réalisation des travaux de pulvérisation pour la prochaine saison estivale;

Que copie de la présente soit transmise aux élus qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec :

- ✓ M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
- ✓ M^{me} Andrée Laforest, ministre responsable de la région du SLSJ et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, députée de Chicoutimi
- ✓ M^{me} Nancy Guillemette, députée de Roberval
- ✓ M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière
- ✓ M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean
- ✓ M. François Tremblay, député de Dubuc

Adoptée à l'unanimité

**4.2.2 141.06.2020 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL - RÉOLUTION ATTESTANT DE LA
VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 35 682 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2019;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien

courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont les municipalités sont responsables;

Considérant que les frais encourus admissibles s'élèvent à 714 888 \$.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix atteste, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de la véracité des frais encourus relatifs à l'utilisation des compensations reçues en 2019 et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **142.06.2020** **OCTROI D'UN CONTRAT À INNOVEX INC. - ACQUISITION D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE MIRAFI - RÉFECTION RUE DES PRÉS**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à l'entreprise Innovex inc. le contrat d'acquisition d'une membrane géotextile Mirafi pour la réfection de la rue des Prés pour la somme de 14 257,53 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 26 mai 2020.

D'approprier cette somme à l'entente de règlement hors cours intervenue entre la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, Norda Stelo (Roche ltée - Groupe-conseil) et Équipements J-M Gagnon et Fils (dossier n° 160-17-0000040-150 de la Cour supérieure du district d'Alma.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **143.06.2020** **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE EXCAVATION BOULANGER INC. POSE D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE MIRAFI - RÉFECTION DE LA RUE DES PRÉS**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à l'entreprise Excavation Boulanger inc. le contrat de pose de la membrane géotextile Mirafi dans le cadre de la réfection de la rue des Prés pour la somme de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme à l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, Norda Stelo (Roche ltée - Groupe-conseil) et Équipements J-M Gagnon et Fils (dossier n° 160-17-0000040-150 de la Cour supérieure du district d'Alma.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **144.06.2020** **OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE GHD - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DES PRÉS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à l'entreprise GHD un contrat de services professionnels pour effectuer le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet de la rue des Prés, plus spécifiquement des sols, du béton de ciment et du pavage, le tout selon le programme d'assurance qualité et les plans et devis applicables.

D'accorder le contrat pour la somme de 13 322,90 \$ plus les taxes applicables, le tout tel

que décrit dans l'offre de services du 20 mai 2020 et d'approprier cette somme à l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix, Norda Stelo (Roche Itée - Groupe-conseil) et Équipements J-M Gagnon et Fils (dossier n° 160-17-0000040-150 de la Cour supérieure du district d'Alma.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **145.06.2020** **OCTROI D'UN CONTRAT À MAGECO CONSULTANTS INC. – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE PONCEAUX AU 2E RANG - APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 262-2020 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'accorder à Mageco consultants inc. le contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis dans le cadre de la réfection de 5 ponceaux au 2^e rang pour la somme de 16 900 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 19 mai 2020.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 262-2020.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **146.06.2020** **OCTROI D'UN CONTRAT À MAGECO CONSULTANTS INC. - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-ANTOINE - APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 145-2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à Mageco consultants inc. le contrat de services professionnels pour la préparation de plans et devis dans le cadre de l'aménagement de la rue Saint-Antoine pour la somme de 21 054 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 27 mai 2020.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 145-2013 dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **147.06.2020** **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - MESURES PARTICULIÈRES - VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - TRAVAUX 2020-2021 ROUTE SAINT-ANDRÉ**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 28 avril 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter et les ajuster avec les modalités d'application 2020-2021 révisées le 28 avril 2020.

Considérant que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

Considérant que le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant

dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministère;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être ou au plus tard le 31 janvier 2021;

Considérant que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à rembourser sans délai le ministre des Transports du Québec pour les sommes versées en trop lorsque :

Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021.

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que le conseil de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 148.06.2020 OCTROI D'UN CONTRAT À SOLOTECH INC. – ACQUISITION ET INSTALLATION DE LA SONORISATION AU TERRAIN DE BALLE – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 231-2018

Considérant que le type d'utilisation du système de sonorisation pour le terrain de balle a été déterminé dans le cadre des besoins pour les parties de baseball et les tournois.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Solotech inc. le contrat d'acquisition et d'installation d'un système de sonorisation pour le site du terrain de balle pour la somme de de 3 751,99 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 22 mai 2020 et d'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 231-2018.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 149.06.2020 RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES

ET SPORTIVES POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉ- NAGEMENT AU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGO- LET

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à prendre en charge le projet de restructuration de l'entrée du Rigolet, initialement déposé par la Société des loisirs de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ;

QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise la présentation du projet de rénovation de l'entrée du site, des clôtures et du pavillon sanitaire du centre récréotouristique le Rigolet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;

QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix désigne M. Christian Potvin comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville et de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Rencontres pour les travaux de la rue des Prés
- Rencontres de citoyens
- Comité de travail sur les heures de glace à l'aréna
- Réunion Festi-Vélo
- Rencontres sur la situation de la COVID-19
- Rencontre avec les représentants du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Comité de pilotage avec la Municipalité de Saint-Bruno
- Rencontre avec les représentants de Rio Tinto Alcan inc. sur la crue des eaux printanière
- Rencontre du chef du Bloc québécois
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est et rencontre des maires
- Rencontres avec les représentants du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Conseil d'administration Véloroute des Bleuets
- Rencontre Club des aînés de Métabetchouan
- Rencontre avec le docteur Aubin de la Santé publique
- Rencontre avec M. Éric Girard, député

4.4.1 **150.06.2020 REPRÉSENTATIONS, DONNS ET SUBVEN- TIONS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement de la subvention suivante :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Hema-Québec- collecte de sang le 16 juillet à l'aréna	Gratuité de location de l'aréna pour environ 3 heures de location	Rabais de 100 \$ sur les frais de location

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 151.06.2020 MOTION DE FÉLICITATIONS

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'ensemble des employés pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du plan de rétablissement et des mesures d'hygiène.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Question et commentaire sur le sujet suivant :

- Utilisation des locaux du centre communautaire suite aux directives entourant la COVID-19.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 18, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier